

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 02002

Numéro SIREN : 432 010 031

Nom ou dénomination : LIBRAIRIE PASSAGES

Ce dépôt a été enregistré le 02/03/2023 sous le numéro de dépôt B2023/005410

## ① BILAN - ACTIF

Exercice clos le 31/08/2022

Néant 

		Brut ①	Amort. provisions ②	Net31/08/2022 ③	Net 31/08/2021 ④
Capital souscrit non appelé	I AA				
Frais d'établissement	AB		AC		
Frais de développement	CX		CQ		
Concessions, brevets et droits similaires	AF	990	AG	990	
Fonds commercial (1)	AH	344 898	AI	344 898	344 898
Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
Terrains	AN		AO		
Constructions	AP		AQ		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
Autres immobilisations corporelles	AT	576 957	AU	533 905	43 052
Immobilisations en cours	AV		AW		
Avances et acomptes (2)	AX		AY		
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence (2)	CS		CT		
Autres participations (2)	CU	980	CV	980	980
Créances rattachées à des participations (2)	BB		BC		
Autres titres immobilisés (2)	BD		BE		
Prêts (2)	BF		BG		
Autres immobilisations financières (2)	BH	8 355	BI	8 355	8 355
<b>TOTAL II</b>	<b>BJ</b>	<b>932 180</b>	<b>BK</b>	<b>534 895</b>	<b>397 285</b>
Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
En cours de production : - de biens	BN		BO		
- de services	BP		BQ		
Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
Marchandises	BT	293 840	BU	69 016	224 824
Avances et acomptes sur commandes	BV		BW		
Clients et comptes rattachés (3)	BX	1 636	BY	1 636	1 117
Autres créances (3)	BZ	131 713	CA	131 713	112 415
Capital souscrit appelé, non versé	CB		CC		
V.M.P. (dont actions propres )	CD	192 976	CE	192 976	192 863
Disponibilités	CF	397 795	CG	397 795	350 215
Charges constatées d'avance (3)	CH	27 574	CI	27 574	27 098
<b>TOTAL III</b>	<b>CJ</b>	<b>1 045 533</b>	<b>CK</b>	<b>69 016</b>	<b>976 517</b>
Frais d'émission d'emprunts à étaler	IV CW				
Primes de remboursement des obligations	V CM				
Ecart de conversion actif	VI CN				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)</b>	<b>CO</b>	<b>1 977 713</b>	<b>IA</b>	<b>603 911</b>	<b>1 373 802</b>
(1) Droit au bail		(2) A moins d'1 an	CP	(3) A plus d'1 an	CR
Clause de réserve de propriété : Immobilisations		Stocks		Créances	

## ② BILAN - PASSIF avant répartition

Exercice clos le 31/08/2022

Néant 

			Net	31/08/2022	Net	31/08/2021
Capital social ou individuel (1)	(dont versé)	39 000	DA	39 000	39 000	39 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport			DB			
Écarts de réévaluation (2)	(dont écart d'équivalence) EK		DC			
Réserve légale (3)			DD	3 900	3 900	3 900
Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
Réserves réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)	B1		DF			
Autres réserves (dont relat. achat oeuvres orig. artistes vivants)	EJ		DG	733 501	638 467	638 467
Report à nouveau			DH			
<b>Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</b>			DI	153 327	174 984	174 984
Subventions d'investissement			DJ			
Provisions réglementées			DK			
		<b>TOTAL I</b>	DL	929 728	856 351	856 351
Produit des émissions de titres participatifs			DM			
Avances conditionnées			DN			
		<b>TOTAL II</b>	DO			
Provisions pour risques			DP			
Provisions pour charges			DQ			
		<b>TOTAL III</b>	DR			
Emprunts obligataires convertibles			DS			
Autres emprunts obligataires			DT			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU			
Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)	EI		DV	119 088	60 000	60 000
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	20 423	21 769	21 769
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	235 613	214 706	214 706
Dettes fiscales et sociales			DY	68 789	129 499	129 499
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ			
Autres dettes			EA	162	5 137	5 137
Produits constatés d'avance (4)			EB			
		<b>TOTAL IV</b>	EC	444 075	431 111	431 111
Écarts de conversion passif			V ED			
		<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)</b>	EE	<b>1 373 802</b>	<b>1 287 462</b>	<b>1 287 462</b>

## Renvois :

(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
(2) Dont réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
(2) Dont écart de réévaluation libre	ID		
(2) Dont réserve de réévaluation (1976)	IE		
(3) Dont réserve réglementée des plus-values à long terme	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	419 652	399 342
(5) Dont concours bancaires courants, soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

**LIBRAIRIE PASSAGES**  
**Société par Actions Simplifiée**  
**Au capital de 39 000 Euros**  
**Siège social : 11 Rue de Brest**  
**69002 LYON**

**R.C.S. LYON n° 432 010 031**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE**  
**DU 24 FÉVRIER 2023**

L'an 2023,  
Le 24 Février,  
A 14h30,

L'Associée Unique, propriétaire des 3 900 actions composant le capital social, a tenu une Assemblée Générale Ordinaire au siège social de la Société.

Il a été établi une feuille de présence, signée par l'Associée unique.

L'Associée unique a désigné Madame Delphine SABLÉ, Président de séance.

Monsieur Mathieu BAUSSART est désigné Scrutateur de séance.

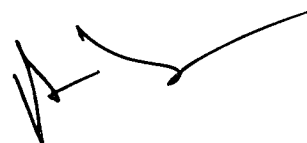
Maître Arnaud DEYDIER est désigné Secrétaire de séance.

Madame le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- 1° La feuille de présence.
- 2° Les rapports du Président de la Société.
- 3° Le projet des décisions.

Madame le Président rappelle ensuite l'ordre du jour :

- Approbation des comptes du premier exercice clos au 31 Août 2022 :
- Lecture du rapport de gestion établi par le Président,
- Approbations éventuelles de ce rapport, bilan et des comptes,
- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Août 2022, quitus,
- Examen et approbation des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce intervenues au cours de l'exercice clos le 31 Août 2022,
- Examen et approbation des charges non déductibles éventuellement,
- Affectation des résultats de l'exercice,
- Pouvoirs et questions diverses.



Puis, elle donne lecture du rapport de gestion, exposant l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé.

Puis, l'Associée unique a pris les décisions suivantes :

### PREMIÈRE DÉCISION

Après avoir entendu la lecture du rapport du Président, l'Associée unique approuve les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 Août 2022, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que la gestion de l'entreprise sociale, telle qu'elle ressort de l'examen desdits rapports.

L'Associée unique prend acte et approuve qu'en application des articles 39-4 et 223 *Quater* du Code Général des Impôts, visant les charges somptuaires engagées au cours de l'exercice, la société n'a comptabilisé aucune somme au titre d'amortissement excédentaire et autre amortissement non déductible et n'a fiscalement réintégré aucune somme au titre de la taxe sur les voitures particulières des sociétés.

Par conséquent, l'Associée unique donne quitus au Président de sa mission pour cet exercice.

### DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée unique, connaissance prise du rapport spécial sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la société et ses dirigeants, soit les conventions visées aux articles L.227-10 et suivants du Code de Commerce, et statuant sur ce rapport, approuve chacune des conventions qui y sont mentionnées.

### TROISIÈME DÉCISION

Après avoir entendu les explications du Président, l'Associée unique décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice, soit la somme de **153 327,10 Euros** de la manière suivante :

- En distribution de dividendes, la somme de 90 000 Euros  
Soit la somme de 23,08 Euros par action,
- Le solde restant au compte « *Autres réserves* »  
Soit la somme de 63 327,10 Euros,

A handwritten signature consisting of a stylized 'A' and 'S' followed by a long, sweeping flourish that extends upwards and to the right.Handwritten initials 'AS' in a cursive, slanted font.Handwritten initials 'DS' in a simple, blocky font.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il convient de préciser les distributions de dividendes intervenues au cours des trois derniers exercices.

Exercices	Montant total du dividende distribué	Montant du dividende distribué éligible à l'abattement de 40 %	Montant du dividende distribué <u>non</u> éligible à l'abattement de 40 %
Du 1 <sup>er</sup> Septembre 2020 au 31 Août 2021	229 950 €	0 €	229 950 €
Du 1 <sup>er</sup> Septembre 2019 au 31 Août 2020	0 €	0 €	0 €
Du 1 <sup>er</sup> Septembre 2018 au 31 Août 2019	0 €	0 €	0 €

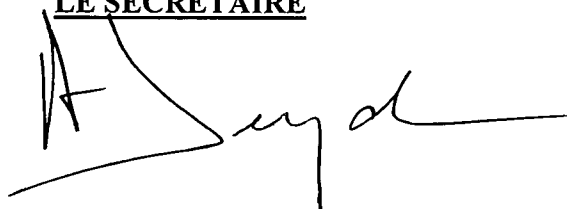
#### **QUATRIÈME RÉSOLUTION**

L'Associée unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir les formalités, la publicité ou autres afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

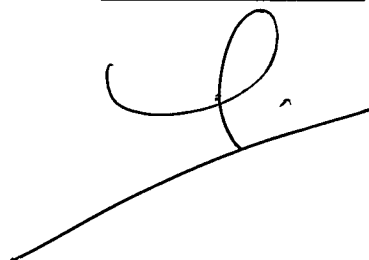
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par tous les membres de Séance ainsi que l'Associée unique.

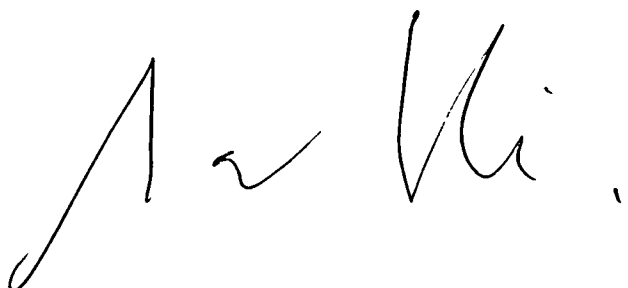
**LE SECRÉTAIRE**



**LE SCRUTATEUR**



**LE PRÉSIDENT**



**L'ASSOCIÉE UNIQUE**

